



Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2013-2014

Ministère de l'Énergie

N° ISSN 1925-637X

This document is also available in English.

Partie I : Plan axé sur les résultats 2013-2014

Ministère de l'Énergie

N° ISSN 1925-637X

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2013-2014

Table des matières

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	6
Mandat	6
Priorités et résultats du ministère	7
Contribution du ministère aux priorités et aux résultats	17
Principales réalisations	19
Organigramme du ministère.....	26
Lois.....	27
Organismes, conseils et commissions (OCC).....	28
Dépenses prévues du ministère 2013-2014 (\$)	29
Information financière du ministère	30
Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit	30
ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2012-2013	32
Dépenses ministérielles réelles provisoires 2012-2013	42
COORDONNÉES ET LIENS WEB DU MINISTÈRE ET DU GOUVERNEMENT.....	43
GLOSSAIRE.....	44

PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2013-2014

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère de l'Énergie est guidé par la volonté de créer une nouvelle économie reposant sur des sources d'énergie propre, qui offre à toute la population de l'Ontario et aux générations futures des emplois et des collectivités durables où il fait bon vivre.

Mandat

Le ministère a la responsabilité d'établir un cadre législatif et politique soutenant un système d'approvisionnement en électricité propre, moderne et fiable pour tous les Ontariens.

Le ministère met au point la politique énergétique de l'Ontario et conseille sur tous les aspects de celle-ci, y compris l'électricité, le gaz naturel et le pétrole. Il supervise la Commission de l'énergie de l'Ontario, l'Office de l'électricité de l'Ontario et la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité. Le ministère représente également l'actionnaire, le gouvernement de l'Ontario, dans ses relations avec Hydro One et Ontario Power Generation. Le développement de sources d'approvisionnement diversifiées, y compris un plus grand nombre de sources d'énergie renouvelable, et la promotion d'une culture d'efficacité énergétique sont les pierres angulaires du plan équilibré adopté par l'Ontario dans le but de fournir de l'énergie propre et renouvelable, tout en stimulant le développement d'une économie fondée sur l'énergie propre pour l'avenir.

Le ministère de l'Énergie collabore avec de nombreux partenaires gouvernementaux et externes afin de développer et de maintenir une infrastructure de production, de transport et d'autres installations liées à l'énergie qui stimulent notre économie et font en sorte que l'Ontario demeure l'un des meilleurs endroits au monde pour vivre, travailler, investir et élever une famille.

Le Plan énergétique à long terme définit le parcours pour l'avenir énergétique de l'Ontario et comprend des objectifs à l'échelle de la province pour nos sources d'approvisionnement diversifiées, contenant les contributions au chapitre de la conservation et de toutes les sources de production. Il définit également les importants projets de transport au niveau provincial. Guidé par ce plan et la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et visant à développer une économie verte* (LEVDEV), le ministère de l'Énergie établit une nouvelle économie de l'énergie propre qui crée des emplois et favorise la prospérité et la formation de collectivités durables.

La LEVDEV a créé le cadre qui a permis le lancement du Programme de tarifs de rachat garantis (TRG), qui assure un prix stable aux producteurs d'énergie propre, les encourage à investir en Ontario et à mettre sur pied de nouvelles industries qui n'existaient pas il y a quelques années. Depuis l'adoption de cette loi, plus de 30 entreprises ont annoncé des

plans pour la construction ou l'expansion d'installations solaires ou éoliennes de production d'électricité en Ontario ou exploitent de telles installations. Les politiques d'énergie propre de l'Ontario ont déjà créé plus de 31 000 emplois et devraient permettre d'en créer 50 000 grâce aux investissements visant l'énergie renouvelable, la conservation et la remise à neuf des infrastructures de transport et de distribution.

Le ministère réalise ces objectifs par la création d'un cadre législatif et politique qui fait la promotion des aspects suivants :

- système énergétique moderne et fiable qui fournit aux consommateurs de l'électricité à un prix raisonnable;
- investissements dans des sources d'énergie propre et renouvelable;
- amélioration, remise à neuf et expansion de l'infrastructure énergétique de l'Ontario;
- développement d'une culture de conservation et d'efficacité énergétique;
- compteurs intelligents et développement d'un réseau intelligent;
- protection des consommateurs d'énergie;
- engagement relatif à l'abandon complet de la production d'électricité à l'aide du charbon d'ici la fin de 2014.

En 2013-2014, le Ministère procédera à l'examen de son Plan énergétique à long terme. Cette révision raffermira le rôle de l'Ontario en tant que chef de file de l'énergie propre, et maintient l'infrastructure de production, de transport et de distribution d'électricité qui alimente notre économie et améliore la qualité de vie.

Priorités et résultats du ministère

Le ministère joue un rôle essentiel dans le soutien des priorités gouvernementales à long terme que sont la prospérité économique, la gestion de l'environnement et la création de collectivités durables.

Pour respecter ces priorités, le ministère met l'accent sur trois réalisations attendues clés :

- assurer le fonctionnement d'un réseau d'électricité propre et fiable offrant des tarifs concurrentiels;
- susciter l'émergence d'une culture de conservation en Ontario;
- bâtir une économie fondée sur l'énergie propre en Ontario.

Un réseau d'électricité propre, fiable et abordable

En poursuivant la réalisation des investissements nécessaires pour moderniser notre réseau, nous veillons à ce qu'il demeure stable, efficace et économique. Un approvisionnement énergétique propre réduira les émissions de carbone et d'autres polluants et contribuera à fournir aux Ontariens et aux Ontariennes un environnement plus sain à l'avenir.

Le ministère réalise cet objectif par la création d'un cadre législatif et politique qui fait la promotion des aspects suivants :

- investissements dans des sources d'énergie propre et renouvelable;
- amélioration, remise à neuf et expansion de l'infrastructure énergétique de l'Ontario;
- développement d'une culture de conservation;
- réalisation d'un engagement relatif à l'abandon complet de la production d'électricité à l'aide du charbon d'ici la fin de 2014.

Le ministère intervient aussi dans d'autres secteurs :

- Il surveille les marchés du pétrole et du gaz, en effectuant notamment le suivi hebdomadaire du prix de détail de l'essence et des autres carburants utilisés pour les transports dans plusieurs villes ontariennes et en publiant des résultats sur son site Web.
- Il représente les intérêts des consommateurs de gaz naturel de l'Ontario auprès de l'Office national de l'énergie et dans les forums connexes.
- Il assume la responsabilité du cadre réglementaire encadrant la distribution du gaz naturel.

L'Ontario migre vers un système énergétique moderne et fiable en modernisant ses réseaux de transport et de distribution, en procédant à l'amélioration ou à la remise à neuf de ses centrales et en ajoutant des ressources renouvelables à son réseau global afin d'obtenir une gamme plus équilibrée de sources d'énergie propre.

En 2009, le gouvernement a adopté la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et visant à développer une économie verte* (LEVDEV), qui a accéléré la croissance des sources d'énergie renouvelable comme les systèmes éoliens, solaires, hydroélectriques et fondés sur la bioénergie, en facilitant la mise sur pied de tels projets. En vertu de la LEVDEV, le gouvernement de l'Ontario a créé le cadre permettant la mise en œuvre du premier programme complet de tarifs de rachat en Amérique du Nord, qui garantit des tarifs particuliers pour l'électricité produite à partir de certaines sources d'énergie renouvelable. Le Programme de tarifs de rachat garantis (TRG) facilite la participation des propriétaires de maisons, des petites entreprises, des agriculteurs, des groupes communautaires et des grands entrepreneurs commerciaux aux projets d'énergie renouvelable. Le 22 mars 2012, le gouvernement a publié les résultats du premier examen planifié du Programme de tarifs de rachat garantis. L'examen biennal du Programme de tarifs de rachat garantis a recueilli les commentaires de milliers d'Ontariens, entre autres des municipalités et des groupes sectoriels, environnementaux, autochtones et de consommateurs qui ont fait part de leur opinion au ministère de l'Énergie. Dans le Discours du Trône de février 2013, le gouvernement s'est engagé à augmenter le rôle des municipalités dans la sélection du site de futures installations de production d'énergie renouvelable.

L'Ontario va de l'avant avec son programme d'énergie renouvelable en prenant immédiatement des mesures pour assurer la pérennité de l'énergie renouvelable, tout en créant davantage d'emplois, en baissant les prix et en donnant aux collectivités une plus grande voix au chapitre.

L'Ontario améliore également la façon dont la province planifie et construit les grands projets d'infrastructure énergétique à l'avenir. En mai 2013, le ministère de l'Énergie a demandé à l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) et à la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) de travailler de concert à l'élaboration de recommandations visant un nouveau processus de planification énergétique régionale qui met l'accent sur l'amélioration de la méthode de sélection des sites des importants projets d'infrastructure énergétique en Ontario. Il est prévu que le processus amélioré de planification énergétique régional comprenne des consultations officielles auprès des municipalités, des collectivités et du secteur de l'énergie. Le ministère de l'Énergie mettra sur pied un programme des plans municipaux de consommation d'énergie qui aidera les municipalités à mieux comprendre leur besoin énergétique local et à cerner les occasions de conservation de l'énergie et de production d'énergie verte.

L'Ontario augmente le contrôle local à l'égard de projets d'énergie renouvelable pour soutenir les municipalités et assurer un réseau d'énergie propre pour la province à l'avenir. Le 30 mai 2013, le gouvernement a annoncé la mise au point d'un processus d'offre compétitif concernant les projets renouvelables d'une capacité de production supérieure à 500 kilowatts (kW) en collaboration avec l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) et les municipalités. Le nouveau processus remplacera le type de projets actuels de grande envergure, à savoir le Programme de tarifs de rachat garantis (TRG) et pourra mieux répondre aux besoins des collectivités. Les responsables de la planification et du développement énergétique devront collaborer directement avec les municipalités afin de déterminer les emplacements appropriés et les exigences du site correspondant à tout grand projet d'énergie renouvelable à l'avenir.

Afin de renforcer davantage la participation municipale et le soutien des collectivités, l'Ontario :

- passera en revue les règlements du programme de TRG prévu pour les projets visant à produire entre 10 et 500 kW d'énergie, afin de donner la priorité aux projets menés ou exécutés dans le cadre de partenariats par les municipalités;
- travaillera avec les municipalités afin de déterminer la hausse du taux d'impôt foncier applicable aux tours éoliennes;
- contribuera au financement des municipalités de petite et moyenne importances pour les aider à développer leur plan énergétique municipal qui aura pour but principalement de favoriser la conservation de l'énergie et d'aider à dégager les meilleures options en matière d'infrastructures énergétiques pour la collectivité.

L'Ontario renouvelle également son engagement à l'égard des projets d'énergie renouvelable en rendant disponible une capacité supplémentaire de 900 mégawatts (MW), et ce, d'ici 2018, relativement aux programmes de TRG et de TRG pour les microprojets. À l'automne 2013, l'OEO ouvrira une nouvelle fenêtre d'approvisionnement pour les deux programmes et à partir de 2014, des cibles d'approvisionnement annuelles seront fixées pour les programmes de TRG et de TRG pour les microprojets à 150 MW et à 50 MW, respectivement. Ces mesures permettront, selon les prévisions, de créer 6 400 emplois et de produire suffisamment d'énergie sur une base annuelle pour alimenter plus de 125 000 foyers.

En novembre 2010, le gouvernement de l'Ontario a publié son Plan énergétique à long terme qui définit le parcours pour l'avenir énergétique de l'Ontario et comprend des objectifs à l'échelle de la province pour nos sources d'approvisionnement diversifiées, contenant les contributions au chapitre de la conservation et de toutes les sources de production. Il comprend également les importants projets de transport à l'échelon provincial. Le plan décrit les investissements requis pour moderniser et mettre à niveau notre système électrique, avec des projections de tarif pour les clients résidentiels et industriels.

Ce plan vise à faire passer la production d'énergie renouvelable autre que l'hydroélectricité à 10 700 mégawatts (MW) d'ici à 2018, ce qui correspondra à 13 % de la production d'énergie propre de sources diversifiées de la province, soit suffisamment pour répondre à la consommation électrique de deux millions de foyers. Ce plan s'appuie sur la LEVDEV pour doter l'Ontario d'un réseau électrique aussi propre que puissant.

En avril 2013, le ministre de l'Énergie a annoncé que le Plan énergétique à long terme serait révisé au cours des six prochains mois. Le ministère de l'Énergie travaillera de concert avec l'OEO, la SIERE et d'autres organismes clés pour mettre à jour ses prévisions à long terme au chapitre de l'approvisionnement et de la demande. L'examen s'appuiera sur un processus de consultation solide et transparent auprès du public, des municipalités et du secteur de l'énergie, y compris l'engagement des communautés et des chefs autochtones.

L'examen du Plan énergétique à long terme comprendra des consultations sur les sources d'approvisionnement diversifiées, notre plan de conservation et l'évaluation du caractère adéquat des objectifs et des stratégies en place à l'échelle de la province. Nous nous sommes engagés à revoir les cibles de l'Ontario en matière d'énergie renouvelable dans le cadre de l'examen du Plan énergétique à long terme, tout en tenant compte des prévisions quant à la demande en électricité et en approvisionnement de la province. Depuis octobre 2003, une capacité de plus de 3 300 MW d'énergie renouvelable (solaire, éolienne, hydroélectrique, bioénergie) a déjà été reliée au réseau. Des ententes ont été conclues pour une capacité supplémentaire d'énergie renouvelable de 6 000 MW et sont en développement.

La construction et le déploiement d'un réseau intelligent pour soutenir le développement et l'intégration de ces projets d'énergie renouvelable et d'autres nouvelles technologies au système électrique constituent aussi des éléments clés du Plan énergétique à long terme. Le réseau intelligent est un réseau évolué de distribution d'électricité qui permet la circulation bidirectionnelle de l'électricité et de l'information et améliore la polyvalence, la sécurité, la fiabilité et l'efficacité du système électrique. En avril 2011, le Ministère a mis sur pied le Fonds de développement du réseau intelligent pour accélérer la croissance d'une industrie axée sur le réseau intelligent en Ontario; des projets couronnés de succès ont été annoncés en juin 2012. Le Fonds de développement du réseau intelligent offre un soutien financier ciblé à des projets situés en Ontario qui font progresser la commercialisation de produits et de services relatifs au réseau intelligent, offriront des occasions de développement économique et créeront de nouveaux emplois.

Une grande partie de l'infrastructure requise pour fournir un approvisionnement électrique stable et à prix concurrentiels en Ontario achève sa vie utile. Depuis 2003, la province a mis en œuvre un plan visant la mise à niveau et le remplacement de 80 % de sa capacité d'approvisionnement électrique. Des immobilisations de 87 milliards de dollars des secteurs public et privé contribueront à assurer aux Ontariens qu'ils pourront compter sur un réseau énergétique propre, moderne et fiable. Des investissements considérables seront réalisés pour mettre à niveau et étendre le réseau de transport d'électricité de l'Ontario, qui constitue la base du système énergétique de la province. Un réseau de transport moderne et fiable est essentiel pour assurer un approvisionnement électrique continu en Ontario et soutenir une combinaison de sources d'énergie en évolution.

Engagement relatif à la mise hors service des centrales au charbon d'ici 2014

Dans la foulée de son engagement à exploiter des sources d'énergie propre à l'avenir et à lutter contre les changements climatiques, l'Ontario est déterminé à éliminer la production d'électricité dans des centrales thermiques au charbon d'ici la fin de 2014. Le 1^{er} octobre 2010, la province a fermé quatre génératrices thermiques au charbon – deux à la centrale de Nanticoke et deux à celle de Lambton – quatre ans plus tôt que prévu. Le 31 décembre 2011, elle en a fermé deux autres à la centrale de Nanticoke.

Le 10 janvier 2013, le gouvernement de l'Ontario a annoncé la mise hors service des génératrices thermiques au charbon des centrales de Lambton et de Nanticoke d'ici la fin de 2013, soit un an plus tôt que prévu. La fermeture prématurée de ces génératrices thermiques au charbon permettra aux consommateurs d'électricité de l'Ontario d'épargner 95 millions de dollars en 2014 et d'avoir effectué 96 % de la mise hors service de la capacité liée à l'utilisation du charbon.

En septembre 2012, la centrale d'Atikokan a cessé ses activités pour entreprendre sa conversion du charbon à la biomasse.

Depuis 2003, le gouvernement de l'Ontario a fermé 11 de ses 19 génératrices thermiques au charbon dans le cadre de son engagement à bâtir un système d'énergie propre. D'ici la fin de 2013, l'Ontario aura fermé 17 de ses 19 installations au charbon.

L'élimination de la production d'électricité à l'aide du charbon réduira les émissions de dioxyde de carbone de plus de 30 mégatonnes (Mt) par année. Pour remplacer le charbon, l'Ontario s'appuiera sur une combinaison de moyens comprenant des mesures de conservation, la remise à neuf de centrales nucléaires, l'énergie renouvelable et le gaz naturel.

Ontario Power Generation (OPG) évalue la conversion de ses installations alimentées au charbon à des carburants propres, comme le gaz naturel et la biomasse. À l'heure actuelle, aucune décision n'a été prise relativement à la conversion des centrales de Lambton et de Nanticoke. OPG effectue également des études de faisabilité sur la conversion des centrales de Lambton et de Nanticoke au gaz naturel; deux séries de consultation publique sur un pipeline de gaz naturel ont eu lieu en 2012. Il s'agit d'un travail préparatoire qui vise à permettre la conversion à une date ultérieure si jamais la centrale devait être utilisée pour assurer la fiabilité du système. La nécessité de garder les centrales de Lambton et de Nanticoke en activité dépend en partie du calendrier de continuité des opérations de la centrale nucléaire de Pickering. Le gouvernement prévoit recevoir un bilan en 2013 sur les progrès réalisés pour prolonger la durée de vie des installations de Pickering.

OPG a entrepris la conversion de la centrale d'Atikokan à la biomasse. La conversion devrait créer jusqu'à 200 emplois dans le secteur de la construction et aider à conserver les emplois existants à la centrale. La centrale générera 150 millions de kWh, soit suffisamment pour alimenter en électricité 15 000 foyers par année.

Le plan visant la conversion de la centrale de Thunder Bay au gaz naturel a été mis en suspens pour permettre aux organismes responsables des questions énergétiques en Ontario de déterminer la meilleure approche pour satisfaire les futurs besoins en énergie dans la région du Nord-Ouest. L'OEO et la SIERE devraient présenter sous peu un rapport sur un plan pour satisfaire les besoins en énergie de cette région de la province.

Investissements pour l'amélioration et l'extension du réseau de transport d'électricité de l'Ontario

Le volet du Plan énergétique à long terme de 2010 qui concerne les réseaux de transport et de distribution d'électricité intègre et met à profit plusieurs initiatives de planification récentes et priorités actuelles ainsi qu'un nouveau processus d'élaboration de projets concurrentiels, qui ont été lancés au cours des dernières années.

Le Plan énergétique à long terme de 2010 a permis au gouvernement de l'Ontario d'annoncer son engagement à réaliser les projets de transport d'énergie prioritaires et rentables recommandés par l'Office de l'électricité de l'Ontario. À terme, ces projets

prendront en charge de nouvelles sources de production d'énergie renouvelable, accroîtront la fiabilité du réseau et répondront à l'augmentation de la demande.

Deux projets prioritaires ont été relevés en tant qu'éléments qui desserviront les besoins particuliers du Nord de l'Ontario. L'amélioration du lien est-ouest par la construction d'une nouvelle ligne de transport assurerait un approvisionnement fiable en électricité pour la région du Nord-Ouest à long terme et rendrait le système plus efficace. L'OEO a entrepris un processus de sélection d'un développeur pour le projet de ligne de transport est-ouest. Une nouvelle ligne de transport vers Pickle Lake, dans la région du Nord-Ouest de l'Ontario, comblerait la demande liée à l'activité minière dans la région. Il s'agit également d'une première étape nécessaire pour permettre le raccordement de communautés éloignées établies plus au nord.

Dans le Sud-Ouest de l'Ontario, Hydro One procède à la mise à niveau des lignes de transport existantes à l'ouest de London. Ce projet est une étape clé du plan de transport qui vise le raccordement d'un plus grand nombre de projets d'énergie propre.

Le Plan énergétique à long terme de 2010 comprend aussi un engagement à donner des directives à l'Office de l'électricité de l'Ontario pour le développement d'un plan de raccordement des communautés des Premières Nations du Nord-Ouest de l'Ontario au réseau provincial d'électricité. À l'heure actuelle, ces communautés ne disposent que de génératrices diesel coûteuses et polluantes pour la production d'électricité.

La planification du transport se poursuivra également à l'échelle régionale par l'application d'une approche qui tiendra compte de la conservation, de la gestion de la demande, de la production répartie et du transport. Les plans régionaux évalueront les besoins en fonction de la combinaison de ressources propre à chaque région et des priorités des communautés. L'Ontario poursuivra la planification et l'étude de projets de transport d'énergie supplémentaires selon les exigences de la demande et l'évolution de l'offre.

Développer une culture de conservation

L'Ontario reconnaît l'importance de l'efficacité énergétique sur le plan des économies de coût, de la réduction des gaz à effet de serre et de la création d'emplois environnementaux. La conservation est la ressource la plus écologique et rentable de l'Ontario et le moyen le plus facile pour les Ontariens de gérer leur facture d'électricité.

En raison des efforts du gouvernement en matière d'efficacité énergétique, l'Ontario a économisé plus de 1 900 mégawatts d'électricité depuis 2005. Dans le cadre du Plan énergétique à long terme, l'Ontario s'est donné l'un des objectifs les plus ambitieux en matière d'efficacité énergétique en Amérique du Nord : économiser 7 100 MW et 28 térawatts-heures d'ici 2030, ce qui correspond à retirer du réseau plus de 2,4 millions de foyers.

La promotion de l'efficacité énergétique est essentielle pour assurer à la fois un approvisionnement adéquat en énergie et des prix concurrentiels à l'avenir. Le gouvernement continuera à investir dans la conservation et poursuivre sur sa lancée au bon rythme. L'efficacité énergétique et la conservation joueront un rôle important pour répondre à la demande en électricité à l'avenir et doivent réagir aux besoins d'approvisionnement changeants de l'Ontario.

Reconnaissant l'importance de la continuité, le Ministère a prolongé le financement des programmes à l'échelle de la province jusqu'à la fin de 2015 et travaille à l'élaboration d'un nouveau cadre de gestion de la demande et de conservation après 2014. Le nouveau cadre améliorera le rôle que les entreprises de distribution locales à la grandeur de l'Ontario jouent dans la promotion des programmes d'efficacité énergétique auprès des clients résidentiels, commerciaux et industriels. Le développement du nouveau cadre par le Ministère sera appuyé par un document de travail et des consultations auprès des intervenants à venir.

Compteurs intelligents

Plus de 4,7 millions de compteurs intelligents ont été installés dans toutes les régions de l'Ontario. Ces compteurs fourniront des lectures précises de la consommation d'énergie, au lieu de ne donner que des valeurs estimatives. En tant qu'élément clé de la transition vers un réseau plus intelligent, les compteurs intelligents ont également permis l'instauration de la tarification selon l'heure de la consommation (TSHC), ainsi, le prix payé par les consommateurs pour l'électricité correspond mieux à son coût de production. Plus de 4,4 millions de consommateurs utilisent maintenant la tarification selon l'heure de la consommation et ils sont de plus en plus nombreux chaque jour.

Contribuer à protéger les consommateurs d'énergie

La protection des consommateurs d'énergie de l'Ontario demeure une grande priorité. En janvier 2011, de nouvelles règles édictées en vertu de la *Loi de 2010 sur la protection des consommateurs d'énergie* sont entrées en vigueur. Cette loi a pour but de faire en sorte que les consommateurs de toutes les régions de la province connaissent leurs droits et soient traités de façon équitable. De plus, la loi exige la mise sur pied d'un cadre permettant l'installation de compteurs individuels pour chaque logement dans les immeubles à logements multiples, avec le consentement donné en toute connaissance de cause des locataires.

Au cours des 20 prochaines années, on prévoit que le coût de l'électricité augmentera en moyenne de 3,5 % par an. Plusieurs initiatives ont été mises sur pied pour aider les consommateurs durant cette période de transition :

- La **Prestation ontarienne pour l'énergie propre** aide les familles, les petites entreprises et les agriculteurs à gérer l'augmentation des tarifs d'électricité. Le

programme fournit une prestation équivalant à 10 % du coût total de l'électricité sur la facture des consommateurs admissibles, incluant la taxe, pour les premiers 3 000 kWh d'électricité consommés chaque mois, jusqu'à la fin de 2015.

- Le **Crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario** aide les résidents du Nord de l'Ontario à faibles et à moyens revenus à gérer le coût de l'énergie.

La Prestation ontarienne pour l'énergie propre est entrée en vigueur en janvier 2011 et s'applique à la première tranche de 3 000 kWh par mois, à compter du 1^{er} septembre 2012. À l'heure actuelle, elle aide quelque 4 millions de consommateurs résidentiels et plus de 400 000 entreprises et agriculteurs, entre autres.

Dans le Budget de l'Ontario de 2013, le gouvernement a annoncé qu'il examinerait différents programmes fiscaux et de prestation, dont la Prestation ontarienne pour l'énergie propre (POEP), pour s'assurer qu'ils demeurent justes et abordables.

À compter de juillet 2012, le Crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario est offert par l'entremise de l'impôt sur le revenu des particuliers, en tant que volet de la Prestation Trillium de l'Ontario, qui combine les crédits de taxe de vente, d'impôt foncier et de taxe sur l'énergie en une seule prestation versée mensuellement aux Ontariens admissibles.

Pour les clients industriels :

- Le gouvernement prolongera le **Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord**, initialement lancé en mars 2010. L'annonce visant la prolongation du programme pour trois années additionnelles a été faite dans le cadre du Budget de 2013. Ce programme offre 120 millions de dollars par année aux grandes installations industrielles admissibles pour réduire d'environ 25 % le prix qu'elles doivent payer pour l'électricité.
- L'**Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel** encourage les plus grands utilisateurs industriels d'énergie à privilégier les périodes creuses pour leur consommation d'électricité afin de réduire leurs coûts. En vigueur depuis janvier 2011, cette initiative récompense les grands clients industriels et les fabricants qui prennent des mesures pour réduire leur demande en période de pointe et ainsi réduire le coût du réseau électrique pour tous les consommateurs.
- Le **Programme d'accélération pour le secteur industriel** fournit des mesures d'incitation pour accélérer les investissements dans d'importants projets d'efficacité énergétique ou de projets de cogénération de moins de 10 mégawatts.
- Le **Programme des tarifs préférentiels d'électricité pour le secteur industriel** a été mis en œuvre en 2012 pour promouvoir le développement économique et l'investissement à long terme en incitant les entreprises manufacturières et industrielles à utiliser le solide approvisionnement en énergie de l'Ontario. Offert en deux volets pour les nouvelles installations et les sociétés existantes qui souhaitent étendre leurs activités, le programme aidera à gérer la capacité et la demande au

sein de la province. Dans le cadre du volet 2, les sociétés dont l'expansion atteint au moins 7 000 mégawatts-heures peuvent être admissibles à payer un tarif variable sur la consommation différentielle au cours d'une période déterminée.

Bâtir une économie fondée sur l'énergie propre en Ontario

L'engagement de l'Ontario relatif à l'énergie propre en fait un chef de file mondial de l'énergie renouvelable et l'une des destinations les plus attrayantes pour les investissements dans ce secteur. La *Loi de 2009 sur l'énergie verte et visant à développer une économie verte* et le Programme de tarifs de rachat garantis ont incité des entreprises ontariennes et de partout dans le monde à investir dans la province.

La stratégie de l'Ontario relative à l'énergie propre a attiré une part considérable de développement dans le secteur de l'énergie renouvelable, tirant profit de plus de 27 milliards de dollars en nouveaux investissements et en occasions sur le plan économique. Le Programme de tarifs de rachat garantis a remporté un vif succès. À l'heure actuelle en Ontario, plus de 30 entreprises exploitent des installations solaires et éoliennes ou projettent de bâtir de telles installations. Plus de 31 000 emplois dans le secteur de l'énergie propre ont été créés par suite des initiatives liées à la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et visant à développer une économie verte*.

Près de 20 municipalités sont en train de bâtir des projets dans le cadre du Programme de tarifs de rachat garantis, notamment Brockville, Kitchener, Lambton Shores, Markham, Waterloo et Welland.

L'Ontario continue à aller de l'avant avec son programme d'énergie propre en prenant des mesures immédiates pour assurer la durabilité à long terme de l'énergie renouvelable tout en créant plus d'emplois, en réduisant les tarifs et en donnant un plus grand droit de regard aux collectivités.

Le gouvernement s'est également engagé à donner un plus grand droit de regard aux municipalités sur les projets d'énergie dans leur collectivité. Le 30 mai 2013, le gouvernement a annoncé la mise au point d'un processus d'offre compétitif concernant les projets d'énergie renouvelable d'une capacité de production supérieure à 500 kW qui demandera aux responsables de la planification et du développement énergétique de collaborer directement avec les municipalités afin de déterminer les emplacements appropriés et les exigences du site.

L'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) a entrepris des consultations sur les tarifs du programme de tarifs de rachat garantis en 2013. L'OEO est tenue de revoir sur une base régulière les tarifs offerts aux producteurs dans le cadre du programme de tarifs de rachat garantis pour projets standards et microprojets pour assurer la réalisation d'une valeur pour le contribuable et un juste rendement du capital investi.

Le 24 mai 2013, l'organisme responsable du règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce a adopté le rapport de l'Organe d'appel affirmant que les niveaux minima requis de teneur en éléments nationaux au titre du Programme de TRG ne respectaient pas les accords commerciaux internationaux. Le gouvernement de l'Ontario a l'intention de se conformer à la décision et travaillera aux prochaines étapes avec le gouvernement fédéral.

Le ministère continue à rechercher activement des investissements dans de nouvelles infrastructures de fabrication et de services tout en évaluant des moyens de soutenir la formation et le perfectionnement des compétences pour les emplois fondés sur l'énergie propre créés par ce secteur émergent. L'Ontario est en bonne position pour profiter de l'engagement croissant à l'égard du développement de l'énergie verte à l'échelle de l'Amérique du Nord.

En 2013 et 2014, le ministère continuera d'appuyer des programmes et des politiques visant à poursuivre la mise en œuvre du Plan énergétique à long terme de l'Ontario et à faire de la province le chef de file de l'énergie propre en Amérique du Nord.

Contribution du ministère aux priorités et aux résultats

Le ministère de l'Énergie gère les politiques et les initiatives gouvernementales axées vers la mise sur pied d'un réseau énergétique propre et fiable et le renouvellement de l'infrastructure énergétique afin de rehausser la compétitivité de l'économie, la protection de l'environnement et l'émergence de collectivités durables.

Priorités	Prospérité économique	Gérance de l'environnement	Collectivités durables
Résultats	- Milieu des affaires concurrentiel - Nouvelle économie et emplois fondés sur l'énergie propre - Approvisionnement énergétique fiable	- Protection du climat - Assainissement de l'air - Protection des ressources naturelles	- Collectivités vigoureuses, dynamiques et prospères pour les générations à venir - Niveau de vie élevé pour les citoyens
Stratégies	- Veiller à ce que le réseau d'électricité soit durable et offre des tarifs concurrentiels - Réduire la demande d'électricité, surtout en période de pointe - Accroître la production d'énergie renouvelable - Protéger et responsabiliser les consommateurs - Investir dans l'infrastructure pour accroître la production économique, optimiser la création d'emplois et stimuler le développement économique	- Effectuer la transition vers un réseau électrique moderne et fiable en mettant à niveau nos réseaux de transport et de distribution et en ajoutant plus de sources d'énergie renouvelable au réseau global afin d'obtenir une combinaison plus équilibrée de sources d'énergie propre - Abandonner la production d'électricité à partir de charbon d'ici la fin de 2014 et explorer des sources de combustibles renouvelables comme options potentielles de remplacement	- Renouveler l'infrastructure énergétique - Responsabiliser les collectivités afin qu'elles participent aux projets axés sur l'énergie propre
Réalisations attendues	- Un réseau d'électricité propre et fiable offrant des tarifs concurrentiels - Une culture de conservation en Ontario - Une économie fondée sur l'énergie propre		
Initiatives clés	- Révision du Plan énergétique à long terme, y compris une consultation étendue - Conservation de l'énergie et efficacité énergétique - Planification de l'énergie au niveau régional - Examen du processus de sélection de sites pour les projets d'infrastructure énergétique - Abandon du charbon comme source d'énergie - Remise à neuf des centrales nucléaires et construction de nouvelles - Réseau et compteurs intelligents - Protection des consommateurs d'énergie		
Mesures	- Réduire la demande de pointe prévue de 7 100 MW et la consommation annuelle d'électricité de 28 TWh d'ici 2030 - Abandonner la production d'électricité à l'aide du charbon d'ici la fin de 2014, ce qui entraînera une réduction des émissions de carbone pouvant atteindre 30 Mt par année		

Principales réalisations

En 2012-13, le ministère de l'Énergie s'est concentré sur la poursuite de la mise en œuvre de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et visant à développer une économie verte* et sur le Plan énergétique à long terme de l'Ontario. Le ministère a continué à créer et à réaliser des initiatives clés pour soutenir les priorités à long terme du gouvernement, notamment :

1. maintenir un réseau d'approvisionnement en énergie fiable et encourager la conservation;
2. protéger les consommateurs d'énergie et maintenir des tarifs d'énergie abordables;
3. transformer la combinaison de sources d'énergie de l'Ontario.

Maintenir un réseau d'approvisionnement en énergie fiable et encourager la conservation

Transport et distribution

Les installations de transport représentent la base du réseau électrique global de l'Ontario. Un réseau de transport moderne et fiable est essentiel à la prise en charge de l'évolution de la combinaison de sources d'électricité de la province, y compris la mise hors service des centrales thermiques au charbon d'ici la fin de 2014 et la poursuite de l'expansion de notre gamme de sources d'énergie propre. Grâce à de solides bases jetées par l'instauration des compteurs intelligents, la poursuite de la modernisation du système de distribution avec la technologie de réseau intelligent améliorera le fonctionnement et la fiabilité du système et facilitera l'ajout de la production répartie et renouvelable au réseau et permettra aux consommateurs d'exercer un plus grand contrôle sur leur utilisation de l'énergie.

Les sociétés de distribution locale (SDL) de l'Ontario tirent toujours profit du travail effectué relativement au réseau intelligent et mettent à l'essai des technologies de pointe. Le système de détection, localisation et restauration de pannes électriques (Fault Detection Isolation & Restoration ou FDIR) de PowerStream en est un exemple. Ce système aide le distributeur à réduire la durée des pannes pour les clients des sections non affectées par la défaillance de la ligne de distribution. PowerStream est l'un des rares services publics en Amérique du Nord à avoir adopté un système centralisé de prise de décision pour le rétablissement automatisé de son réseau de distribution.

De plus, le projet lié au réseau de distribution de pointe de Hydro One demeure une source d'apprentissage et de connaissances sur la modernisation du réseau puisqu'il vise à offrir davantage de visibilité, à accroître le contrôle et à améliorer le service à la clientèle, à soutenir le raccordement de sources d'énergie renouvelable et à réaliser des gains d'efficacité en tirant avantage de la technologie et de l'expérience opérationnelle tirées de notre réseau de transport.

Depuis 2003, Hydro One a investi plus de 10 milliards de dollars dans ses réseaux de transport et de distribution. En 2012 seulement, Hydro One a investi plus de 1,5 milliard de dollars pour la mise à niveau, le remplacement et l'extension de ses réseaux d'électricité. La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité évalue que les importants projets de transport des 10 dernières années ont augmenté la capacité de transport de la province d'environ 10 000 MW. Le projet de renforcement du réseau de transport entre Bruce et Milton est d'ailleurs l'un des plus importants sur le plan de l'augmentation de la capacité avec sa nouvelle ligne de transport de 500 kV mise en service en 2012. Le projet a permis d'ajouter une production de 3 000 MW d'énergie propre et renouvelable au réseau d'électricité de l'Ontario. À titre d'exemple de son investissement continu pour l'amélioration de l'approvisionnement et de la fiabilité, Hydro One procède à la mise à niveau de cinq importants postes de transformation, dont trois dans la région de Toronto.

Le maintien de la fiabilité du réseau représente la priorité la plus importante du gouvernement en matière d'électricité. La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) de l'Ontario a la responsabilité de veiller à l'exploitation fiable du système d'énergie en bloc de l'Ontario, y compris la conformité aux normes nord-américaines d'alimentation en électricité.

Conservation

L'Ontario reconnaît l'importance de l'efficacité énergétique sur le plan des économies de coût, de la réduction des gaz à effet de serre et de la création d'emplois environnementaux. La conservation est la ressource la plus écologique et rentable de l'Ontario et le moyen le plus facile pour les Ontariens de gérer leur facture d'électricité. La création d'une culture de conservation à l'échelle provinciale est essentielle pour assurer la durabilité du réseau d'approvisionnement en énergie. Le ministère continue de mettre l'accent sur la conservation de l'énergie et d'adopter des objectifs de conservation exigeants à moyen et long terme.

Dans son Plan énergétique à long terme, l'Ontario s'est fixé l'un des objectifs d'efficacité énergétique les plus ambitieux en Amérique du Nord pour réaliser des économies d'énergie de 7 100 MW en période de pointe et une réduction de la demande globale de 28 TWh d'ici à 2030. Depuis 2006, 2 milliards de dollars ont été investis dans la conservation, ce qui s'est traduit pour les contribuables par une économie de 4 milliards de dollars en coûts liés au réseau électrique évités. Ensemble, les Ontariens ont permis la conservation de plus de 1 900 MW en période de demande de pointe depuis 2005, ce qui équivaut à plus de 600 000 foyers retirés du réseau.

Les efforts en matière d'efficacité énergétique du gouvernement s'appuieront sur les travaux entrepris en 2011-2012 et continueront de mettre l'accent sur la responsabilisation des citoyens à l'aide d'outils, d'information et de mesures incitatives, et de poursuivre la mise sur pied d'un cadre institutionnel et réglementaire pour l'efficacité énergétique.

La Commission de l'énergie de l'Ontario a fixé des objectifs obligatoires de conservation d'énergie aux sociétés locales de distribution d'électricité à réaliser d'ici 2014. Les sociétés de distribution locales continuent d'offrir des programmes de conservation et de gestion de la demande afin d'atteindre ces objectifs.

En 2011, de nouveaux programmes d'efficacité énergétique pour les secteurs résidentiel, commercial et industriel ont été lancés à l'échelle de la province. Un nouveau programme de conservation destiné aux citoyens à faible revenu a également été lancé durant l'été 2011. La conception et la gestion de ces programmes, qui seront offerts de 2011 à 2014, ont été rendues possibles grâce à la collaboration de toutes les SDL et de l'Office de l'électricité de l'Ontario. Les consommateurs pourront reconnaître ces programmes d'envergure provinciale aux marques « énergiconomies » et « L'Ontario plus propre ». On prévoit que ces programmes permettront aux SDL d'atteindre la majeure partie de leurs objectifs d'efficacité énergétique. En 2011, les programmes à l'échelle de la province ont permis une réduction de la demande de l'ordre de 216 MW et une économie d'énergie de 606 GWh pour la province. En 2011, dans le cadre des programmes « énergiconomies », plus de 56 000 réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs de fenêtre et déshumidificateurs inefficaces ont été ramassés et recyclés, plus de 550 000 coupons ont été échangés par des Ontariens qui ont acheté des produits écoénergétiques et plus de 20 000 mises à niveau ont été effectuées par l'entremise du programme d'éclairage pour petites entreprises. En plus de ces activités, l'OEO a lancé le Programme d'économie d'énergie pour les Autochtones en mars 2013.

Protéger les consommateurs d'énergie et maintenir le coût de l'énergie à un niveau abordable

La *Loi de 2010 sur la protection des consommateurs d'énergie* et ses règlements connexes sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2011 pour offrir une protection accrue aux consommateurs d'énergie de l'Ontario. Cette loi accroît la protection des consommateurs dans leurs échanges avec les détaillants d'énergie. Elle fait en sorte que les consommateurs disposent de l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées concernant les contrats d'approvisionnement en énergie et qu'ils aient l'assurance d'être protégés par des pratiques commerciales équitables. Elle procure également à la Commission de l'énergie de l'Ontario un solide cadre législatif pour créer des codes et des règles visant à protéger les consommateurs d'électricité et de gaz naturel en Ontario.

Le programme d'atténuation du prix de l'électricité aide les consommateurs à faire la transition vers un réseau électrique fiable et plus propre. Il comprend la Prestation ontarienne pour l'énergie propre et le Crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario, qui sont offerts dans le cadre de la Prestation Trillium de l'Ontario.

Transformer la combinaison de sources d'énergie de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à réduire l'empreinte environnementale de la production d'électricité partout dans la province. Grâce à de nouvelles sources d'électricité, la province pourra éliminer les centrales au charbon de son éventail de sources d'énergie d'ici la fin de 2014. Cette conversion lui permettra d'atteindre la majorité de ses objectifs de réduction des gaz à effet de serre.

Depuis 2003, de nouvelles sources d'énergie totalisant environ 12 000 MW ont été ajoutées au réseau, y compris une combinaison de centrales thermiques au gaz, de centrales nucléaires et de sources d'énergie renouvelable plus propres. Ces nouvelles sources comprennent plus de 3 300 MW d'énergie renouvelable comprenant des installations éoliennes, solaires, hydroélectriques et bioénergétiques.

Énergie propre

La *Loi de 2009 sur l'énergie verte* a permis la mise sur pied du premier programme exhaustif de tarifs de rachat en Amérique du Nord, qui garantit des tarifs particuliers pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables.

L'Office de l'électricité de l'Ontario a conclu des ententes pour plus de 1 700 petits et grands projets TRG totalisant plus de 4 500 MW. De plus, près de 16 000 microprojets TRG ont déjà été raccordés au réseau, représentant une capacité de production de près de 140 MW.

L'Ontario dispose maintenant d'une capacité éolienne de plus de 2 000 MW provenant de plus de 1 100 turbines éoliennes, soit suffisamment pour alimenter en électricité plus de 550 000 foyers. En 2003, on ne comptait que dix éoliennes produisant 15 MW. La province dispose maintenant d'une capacité éolienne 100 fois plus importante qu'en 2003.

L'Ontario est un chef de file pour le développement de cellules photovoltaïques. La province a également la plus importante capacité provenant de cellules photovoltaïques que toute autre administration publique au Canada, avec plus 750 MW dans le réseau, soit suffisamment pour alimenter en électricité plus de 90 000 foyers par année. Les 33 plus importants projets d'installations solaires au sol et les 51 plus importants projets d'installations solaires en toiture au Canada sont tous situés en Ontario.

L'Ontario dispose d'une capacité de production d'environ 250 MW provenant de la bioénergie reliée au réseau. Des projets de bioénergie représentant plus de 300 MW font actuellement l'objet d'ententes et devraient être reliés au réseau d'ici quelques années.

Le 31 octobre 2011, le ministère a mis en œuvre la première révision du Programme de TRG. L'examen biennal du Programme de tarifs de rachat garantis a recueilli les commentaires de milliers d'Ontariens, entre autres des municipalités et des groupes sectoriels, environnementaux, autochtones et de consommateurs qui ont fait part de leur

opinion au ministère de l'Énergie. Les résultats de l'examen biennal du Programme de TRG ont été publiés le 22 mars 2012. Le Programme de TRG pour microprojets a été lancé de nouveau le 12 juillet 2012. En date du 29 avril 2013, plus de 4 700 demandes de TRG 2.0 pour microprojets avaient été présentées, ce qui représente une capacité de production d'électricité supérieure à 43 MW en cours ou déjà reliée.

Par suite de l'examen biennal du Programme de TRG, les règles du programme ont été mises à jour et une période d'inscription a été offerte du 14 décembre 2012 au 18 janvier 2013 pour les projets standards (entre 10 kW et 500 kW par projet).

L'OEO a reçu plus de 3 900 demandes de TRG pour des projets standards totalisant plus 820 MW.

L'OEO conclura des ententes pour un maximum de 200 MW par l'entremise des demandes reçues au cours de la période d'inscription. Le gouvernement s'attend à ce que les ententes soient octroyées à compter de l'été 2013.

L'Ontario renouvelle également son engagement à l'égard de petits projets d'énergie renouvelable en rendant accessible 900 MW en nouvelle capacité, entre 2013 et 2018, pour le Programme de TRG pour projets standards et microprojets. À l'automne 2013, l'OEO ouvrira une nouvelle fenêtre d'approvisionnement pour les deux programmes et à partir de 2014, des cibles d'approvisionnement annuelles seront fixées pour les programmes de TRG et de TRG pour les microprojets à 150 MW et à 50 MW, respectivement. Ces mesures permettront, selon les prévisions, de créer 6 400 emplois et de produire suffisamment d'énergie sur une base annuelle pour alimenter plus de 125 000 foyers.

En collaboration avec l'OEO et les municipalités, le gouvernement établira également un processus d'offre compétitif pour les projets d'énergie renouvelable supérieurs à 500 kW. Le nouveau processus remplacera le volet plus important du Programme de tarifs de rachat garantis (TRG) et pourra mieux répondre aux besoins des collectivités.

Hydroélectricité

Les ressources hydroélectriques abondantes et fiables sur lesquelles l'Ontario peut compter continueront de jouer un rôle clé dans le développement d'un approvisionnement en énergie propre et fiable à l'échelle de la province.

De nouvelles centrales hydroélectriques et des centrales existantes remises à neuf fournissent une précieuse capacité de production en période de pointe. Ces centrales sont utilisées de façon similaire aux centrales thermiques au gaz, mais produisent beaucoup moins d'émissions polluantes. La capacité hydroélectrique actuelle de l'Ontario atteint 8 200 MW, dont 7 800 MW provenant de projets réalisés avant 2003. L'hydroélectricité générée par des centrales propres, comme celle produite dans les installations de Niagara

Falls, a représenté environ 22 % de la totalité de l'électricité produite dans la province en 2012. L'Ontario a conclu de nouveaux contrats d'approvisionnement en hydroélectricité totalisant une puissance excédant 600 MW, dont plus de 120 MW sont déjà en service.

L'Ontario continuera de faire croître sa capacité en hydroélectricité afin d'en porter la puissance à 9 000 MW d'ici 2018. Cet objectif sera atteint par la mise en service de nouvelles installations et par des investissements considérables visant à maximiser la capacité des centrales existantes en Ontario. Dans le cadre de cet engagement, le gouvernement poursuit l'exécution de son plan d'augmentation de la capacité hydroélectrique de la région de Niagara à l'aide du projet de tunnel de Niagara.

Ce tunnel a augmenté le débit d'eau disponible pour la production d'hydroélectricité à la centrale Sir Adam Beck, ce qui permettra la production annuelle supplémentaire de 1,6 TWh d'électricité propre et renouvelable, ce qui équivaut aux besoins annuels d'environ 160 000 foyers.

La construction de la centrale de Lower Mattagami à Kapuskasing représente non seulement le plus important projet de construction des 55 dernières années en Ontario, mais aussi le plus grand projet d'énergie renouvelable jamais entrepris dans la province. Les travaux ont commencé en juin 2010, et la première unité pourrait être en service d'ici la fin de 2013. Grâce au développement de quatre sites actuels d'OPG, le projet Lower Mattagami ajoutera près de 440 MW d'hydroélectricité propre et renouvelable aux ressources énergétiques, tout en entraînant des investissements de 2,6 milliards de dollars dans le Nord de l'Ontario. Il s'agit également du plus important partenariat dans le domaine de l'électricité avec une communauté des Premières nations dans toute l'histoire de l'Ontario, puisque le partenaire d'OPG pour la réalisation de ce projet est la Première Nation crie de la Moose, qui détiendra une action de participation pouvant atteindre 25 % dans le projet.

Centrales thermiques au gaz

Les nouvelles centrales thermiques au gaz jouent deux rôles importants dans le réseau électrique de l'Ontario : combler les exigences locales de fiabilité de l'approvisionnement, tout en soutenant l'engagement du gouvernement de développer de nouvelles sources d'énergie propre et de mettre hors service les centrales thermiques au charbon d'ici 2014. Les nouvelles installations thermiques au gaz, comme les centrales Goreway et Halton Hills ainsi que celles de Portlands Energy Centre, St. Clair Energy Centre et York Energy Centre, répondront à la demande en électricité propre et fiable dans les secteurs à croissance rapide.

En garantissant la fiabilité du réseau électrique durant les périodes de pointe, ces installations permettront aux différentes collectivités de profiter d'une sécurité d'approvisionnement accrue et offriront une capacité complémentaire à celle des centrales nucléaires et hydroélectriques de l'Ontario, qui fournissent la capacité de base du réseau

provincial. L'ensemble des installations thermiques au gaz produit plus de 9,5 gigawatts d'énergie propre dans la province.

Production combinée de chaleur et d'électricité

L'Ontario a déterminé que la production combinée de chaleur et d'électricité (PCCE) est un moyen propre et efficace de produire de l'électricité pour les utilisateurs à proximité des sources d'énergie. Plus de 450 MW ont été mis en service depuis 2005 et d'ici la fin de 2014, ce chiffre passera à plus de 500 MW. En outre, le gouvernement continuera à encourager la mise sur pied de nouveaux projets de PCCE à l'échelle locale dont le coût, l'envergure et l'emplacement sont raisonnables.

Construction et remise à neuf de centrales nucléaires

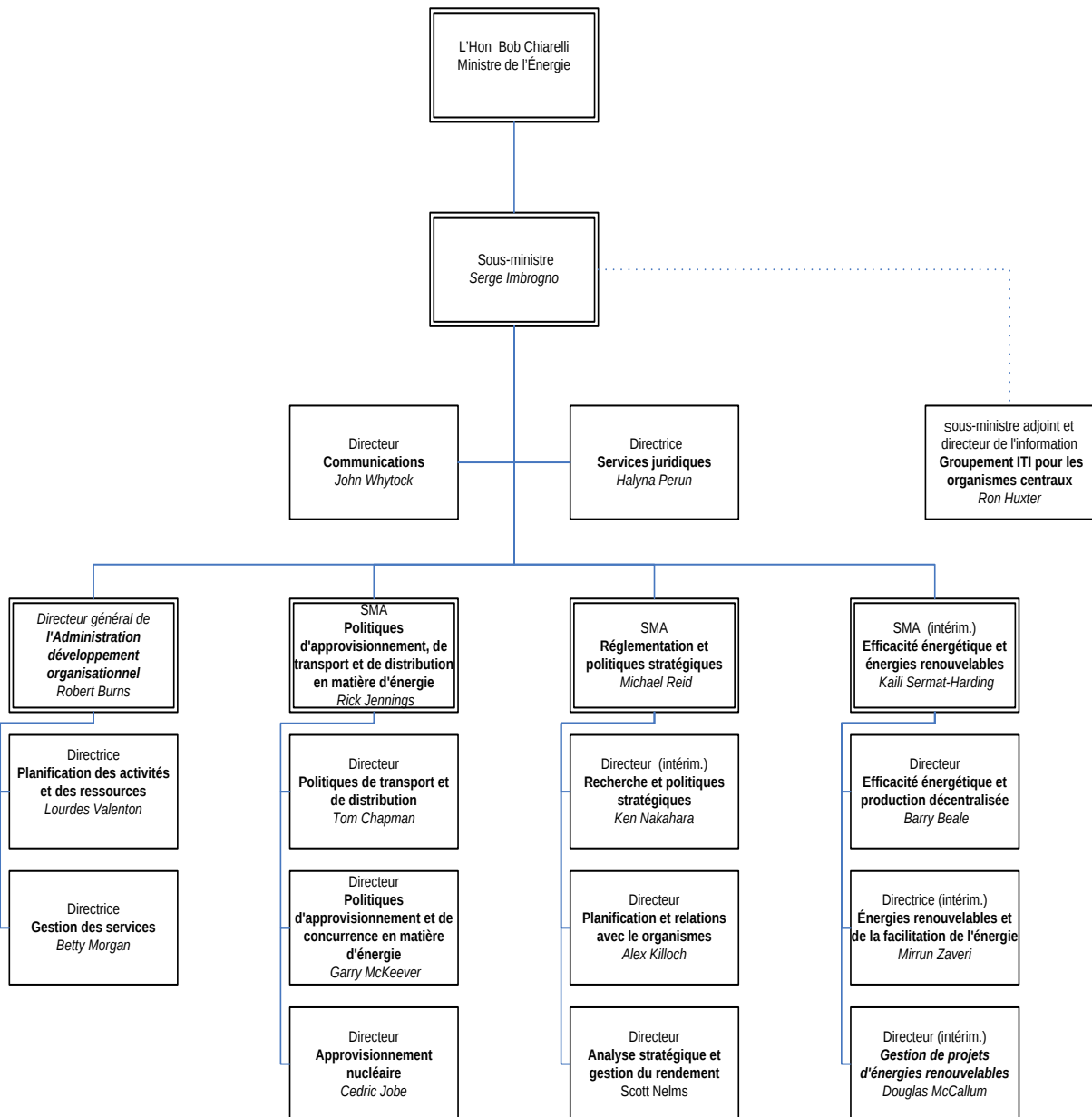
L'énergie nucléaire, qui fournit environ la moitié de l'électricité consommée chaque jour par les Ontariens, continue à jouer un rôle de premier plan dans la gamme de sources d'électricité sur lesquelles la province peut compter. Comme elles constituent une source d'énergie propre, on prévoit que les centrales nucléaires de l'Ontario demeureront la plus importante source unique d'électricité pour la période couverte par le Plan énergétique à long terme de l'Ontario. La province procède à la modernisation de son parc vieillissant de centrales nucléaires par la remise à neuf des unités existantes des centrales de Darlington et de Bruce.

En 2008, le site de Darlington d'OPG a été retenu pour la construction de nouvelles unités nucléaires produisant environ 2 000 MW. On procède actuellement à une évaluation rigoureuse des divers types d'installations nucléaires en les comparant à d'autres options de production d'électricité, y compris des installations fonctionnant au gaz naturel et des achats auprès d'autres provinces, afin de s'assurer que la décision sert au mieux les intérêts économiques de l'Ontario.

En février 2010, OPG a annoncé une stratégie d'investissement en deux volets pour ses centrales nucléaires de la région de Durham. À la suite d'études initiales sur l'état et le rendement des centrales, OPG entreprendra une phase de planification détaillée pour la modernisation en milieu de cycle de vie de la centrale nucléaire de Darlington, où l'on prévoit que les travaux de remise à neuf commenceront en 2016. OPG investira 300 millions de dollars pour assurer le maintien du fonctionnement sûr et fiable de la centrale de Pickering pour une période d'environ dix ans. Combinées à la révision prévue des installations de la centrale de Bruce, ces mesures contribueront à faire en sorte que l'énergie nucléaire demeure un élément essentiel de la gamme de sources d'énergie de l'Ontario.

En octobre 2012, les unités 1 et 2 de la centrale de Bruce ont été remises en service après avoir été arrêtées aux fins de réfection. La remise en service des réacteurs produit environ 1 500 d'énergie propre et fiable pour le réseau de l'Ontario.

Organigramme du ministère



Au 28 mai 2013

Lois

Voici une liste des textes législatifs à l'égard desquels le ministère de l'Énergie a une responsabilité première prévue par la loi ou des obligations administratives.

Lois dont le ministère de l'Énergie assure l'application

1. *Loi de 1998 sur l'électricité*, L.O. 1998, chap. 15, annexe A
 - Sauf les parties VIII et IX.1
2. *Loi de 2010 sur la protection des consommateurs d'énergie*, L.O. 2010, chap. 8
3. *Loi de 2009 sur l'énergie verte*, 2009, L.O. 2009, chap. 12, annexe A
 - Sauf l'article 10 et le paragraphe 8 (2), dont l'application relève également du ministre de l'Infrastructure
4. *Loi de 2002 sur les administrateurs et les dirigeants de Hydro One Inc.*, L.O. 2002, chap. 3
5. *Loi de 2011 sur le ministère de l'Énergie*, L.O. 2011, chap. 9, annexe 25
 - En ce qui a trait aux questions énergétiques, sauf pour les articles 7 et 10, dans la mesure où les pouvoirs et les fonctions définis dans ces sections sont nécessaires pour mettre sur pied et administrer le Fonds ontarien de développement de la production d'éthanol, qui relève du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.
6. *Loi de 2010 sur la prestation ontarienne pour l'énergie propre*, L.O. 2010, chap. 26, annexe 13
 - Sauf en ce qui a trait aux articles 7, 8, 9 et 10, qui relèvent du ministre des Finances.
7. *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, L.O. 1998, chap. 15, annexe B
8. *Loi sur la Société de l'électricité*, L.R.O. 1990, chap. P.18
9. *The Toronto District Heating Corporation Act*, 1980, L.O. 1980, chap. 73
10. *Loi de 1998 sur la société appelée Toronto District Heating Corporation*, L.O. 1998, chap. 15, annexe C
 - Sauf l'article 4

Organismes, conseils et commissions (OCC)

Entités qui relèvent du ministère de l'Énergie :

Commission de l'énergie de l'Ontario

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) est un organisme quasi judiciaire qui réglemente les secteurs de l'électricité et du gaz naturel de l'Ontario dans l'intérêt public. Son mandat est défini par le gouvernement provincial et enchâssé dans la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* et ses règlements.

\$	2013-2014
Fonctionnement	32 242 900
Immobilisations	1 068 100
Total	33 311 000

Organismes du gouvernement

Le ministère de l'Énergie supervise deux organismes du gouvernement qui sont consolidés dans les dossiers financiers du ministère :

Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) est chargée de maintenir la fiabilité du réseau d'électricité en bloc de l'Ontario et d'exploiter le marché d'électricité de gros. Ses responsabilités comprennent aussi la supervision des initiatives relatives aux compteurs intelligents dans la province. Le mandat de la SIERE est enchâssé dans la *Loi de 1998 sur l'électricité*.

\$	2013-2014
Fonctionnement	144 027 000
Immobilisations	23 150 000
Total	167 177 000

Office de l'électricité de l'Ontario

L'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) est responsable de la planification du réseau à moyen et à long terme et des activités nécessaires pour assurer des ressources et un approvisionnement en électricité adéquats, fiables et sûrs en Ontario. L'OEO conçoit et coordonne les programmes de conservation dans la province. Son mandat est enchâssé dans la *Loi de 1998 sur l'électricité*.

\$	2013-2014
Fonctionnement	55 931 000
Immobilisations	3 468 000
Total	59 399 000

Entreprises publiques

Le ministère assume la responsabilité des entreprises publiques ci-dessous. Le gouvernement de l'Ontario, par l'entremise du ministère de l'Énergie, est l'unique actionnaire de ces entreprises.

Hydro One et Ontario Power Generation

Par l'entremise de ses filiales à cent pour cent, Hydro One Inc. (Hydro One) possède et exploite la majeure partie du réseau de transport d'électricité de la province. De plus, elle joue le rôle de distributeur d'électricité local, surtout dans les localités rurales de l'Ontario.

L'activité principale d'Ontario Power Generation (OPG) consiste à produire et à vendre de l'électricité en Ontario. Les actifs d'OPG comprennent deux centrales nucléaires, cinq centrales alimentées aux combustibles fossiles et 65 centrales hydroélectriques.

\$	2013-2014
Revenu net prévu	712 000 000

Dépenses prévues du ministère 2013-2014 (\$)

Fonctionnement	1 119 714 414
Immobilisations	2 000
Total	1 119 716 414

Remarque : Le total ne comprend pas les redressements de consolidation de 232,209 M\$.

Information financière du ministère

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE

Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Le ministère de l'Énergie est chargé de l'établissement du cadre législatif et stratégique permettant d'assurer l'existence d'un réseau d'électricité propre, moderne et fiable pour toute la population ontarienne.

Le ministère met au point la politique énergétique de l'Ontario et conseille sur tous les aspects de celle-ci, y compris l'électricité, le gaz naturel et le pétrole. Il supervise la Commission de l'énergie de l'Ontario, l'Office de l'électricité de l'Ontario et la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité. Le ministère représente aussi l'actionnaire auprès d'Hydro One et de l'Ontario Power Generation.

Le développement soutenu d'un bouquet énergétique diversifié incluant davantage de sources d'énergie renouvelable et la promotion d'une culture axée sur les économies d'énergie sont les piliers du plan équilibré de l'Ontario pour fournir une énergie propre et fiable tout en encourageant le développement d'un secteur de l'énergie propre en vue de l'avenir.

Le ministère de l'Énergie collabore avec de nombreux partenaires gouvernementaux et externes afin de développer et de maintenir une infrastructure de production, de transport et d'autres installations liées à l'énergie qui stimulent notre économie et font en sorte que l'Ontario demeure l'un des meilleurs endroits au monde pour vivre, travailler, investir et élever une famille.

Crédits/Programmes	Prévisions 2013-2014	Variations par rapport aux prévisions de 2012-2013		Prévisions 2012-2013	Chiffres réels provisoires 2012-2013 *	Chiffres réels 2011-2012 *
	\$	\$	%	\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS						
Programme d'administration du ministère	16 163 000	(606 000)	(3,6)	16 769 000	16 769 000	13 823 527
Développement et gestion des sources d'énergie	38 489 400	(743 000)	(1,9)	39 232 400	77 485 100	226 190 051
Atténuation du prix de l'électricité	1 065 000 000	(44 200 000)	(4,0)	1 109 200 000	1 053 868 000	1 055 710 524
Total à voter – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	1 119 652 400	(45 549 000)	(3,9)	1 165 201 400	1 148 122 100	1 295 724 102
Crédits législatifs	64 014			64 014	64 014	65 968
Total du ministère – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	1 119 716 414	(45 549 000)	(3,9)	1 165 265 414	1 148 186 114	1 295 790 070
Redressement de consolidation net – Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	167 177 000	5 512 300	3,4	161 664 700	161 664 700	132 838 000
Redressement de consolidation net – Commission de l'énergie de l'Ontario	33 311 000	(3 847 700)	(10,4)	37 158 700	34 058 000	32 633 401
Redressement de consolidation net – Office de l'électricité de l'Ontario	59 399 000	(8 646 000)	(12,7)	68 045 000	68 045 000	70 100 000
Total, y compris redressement de consolidation	1 379 603 414	(52 530 400)	(3,7)	1 432 133 814	1 411 953 814	1 531 361 471
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT ET BIENS IMMOBILISÉS						
Développement et gestion des sources d'énergie	1 000			1 000		
Total des actifs	1 000			1 000		

* Les chiffres réels de 2011-2012 sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

**Rapport annuel
2012-2013**

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2012-2013

En 2012-2013, le ministère de l'Énergie a contribué à la réalisation des priorités à long terme du gouvernement relatives à la prospérité économique, à la gérance de l'environnement et à la création de collectivités durables en mettant l'accent sur trois réalisations attendues clés :

- assurer le fonctionnement d'un réseau d'électricité propre et fiable offrant des tarifs concurrentiels;
- susciter l'émergence d'une culture de conservation en Ontario;
- bâtir une économie fondée sur l'énergie propre en Ontario.

La mise en œuvre continue de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* et du Plan énergétique à long terme de l'Ontario a joué un rôle important dans la poursuite de ces objectifs.

Principales réalisations

Un réseau d'électricité propre et fiable offrant des tarifs raisonnables

L'Ontario demeure en tête de la transition vers un réseau énergétique plus propre. Le Bureau de facilitation en matière d'énergie renouvelable (BFER), mis sur pied à la suite de l'adoption de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte*, a joué un rôle clé en 2012-2013 en contribuant à créer un environnement transparent et convivial pour la mise au point de nouveaux projets d'énergie renouvelable.

Programme de tarifs de rachat garantis pour projets standards et microprojets

La province continue d'encourager les Ontariens à devenir des participants actifs dans des projets de production d'énergie propre avantageux pour l'environnement, le réseau électrique, le secteur de l'énergie renouvelable et, en fin de compte, l'économie.

En octobre 2009, la province a lancé l'initiative liée à l'énergie propre la plus vaste et la plus complète de sa catégorie en Amérique du Nord. Le Programme de tarifs de rachat garantis (TRG) créé en vertu de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* stimule le développement de projets d'énergie renouvelable en offrant des mesures incitatives garanties aux développeurs de projets de production d'électricité à partir de l'énergie éolienne et solaire, de la biomasse et des biogaz.

Le Programme de TRG procure des avantages considérables aux promoteurs – y compris les collectivités et les groupes autochtones qui mettent en œuvre un projet ou s'y associent – ainsi qu'aux fournisseurs et installateurs d'équipement, aux consommateurs et à l'ensemble de l'économie de la province. En encourageant la réalisation de nouveaux investissements en production, transport et distribution d'électricité, ce programme permet

d'intégrer un nombre toujours croissant de sources d'énergie renouvelable au réseau électrique de l'Ontario.

En janvier 2010, le gouvernement a conclu une Entente d'investissement dans l'énergie avec un consortium coréen dirigé par Samsung et la Korea Electric Power Corporation, qui a permis de créer des emplois et d'injecter des fonds dans l'économie ontarienne. Conformément aux dispositions de cette entente, le consortium coréen a accepté de mettre sur pied, en cinq phases, des projets de production d'énergie éolienne et solaire qui généreront une capacité de 2 500 MW pour l'Ontario, et il s'est engagé à installer des usines de fabrication dans la province. À l'été 2011, l'entente a été modifiée de manière à produire de meilleurs résultats et à procurer une plus grande valeur aux familles ontariennes. En 2011, trois usines de fabrication ont été ouvertes :

1. tours éoliennes (Windsor);
2. pales d'éoliennes (Tillsonburg);
3. inverseurs de panneaux solaires (Toronto).

En date du 31 décembre 2012, 320 emplois avaient été créés directement dans ces usines.

Le 3 août 2011, l'OEO a annoncé la conclusion de six nouvelles ententes d'achat d'électricité avec le consortium coréen et ses sociétés chargées de projet en vue de concrétiser des initiatives liées à l'énergie solaire et éolienne dans la province, dans le cadre des deux premières phases de l'Entente d'investissement dans l'énergie.

Le 31 octobre 2011, le ministère a donné le coup d'envoi au premier examen prévu du programme de TRG. L'examen biennal du Programme de tarifs de rachat garantis a recueilli les commentaires de milliers d'Ontariens, entre autres des municipalités et des groupes sectoriels, environnementaux, autochtones et de consommateurs qui ont fait part de leur opinion au ministère de l'Énergie. Les résultats de l'examen biennal du Programme de TRG ont été publiés le 22 mars 2012. L'examen a mis en valeur les réussites du programme et l'importance de continuer à assurer la durabilité, la transparence et la prévisibilité à long terme pour l'industrie et les investisseurs.

Le gouvernement a veillé à la mise en œuvre rapide de toutes les recommandations du rapport, qui visent :

- à créer un plus grand nombre d'emplois avant les délais prévus en simplifiant le processus d'approbation réglementaire des projets tout en conservant les normes les plus rigoureuses en matière de protection environnementale;
- à réduire les prix de plus de 20 % pour les projets solaires et d'environ 15 % pour les projets éoliens;

- à encourager la participation accrue des communautés autochtones en instaurant un système de points, qui permettra également de classer en ordre de priorité des projets bénéficiant d'un soutien de la municipalité et de la communauté autochtone;
- à réserver jusqu'à 100 MW de la capacité restante d'ententes de TRG à des projets mobilisant plus de 50 % de la participation des communautés locales ou autochtones;
- à élaborer une stratégie de développement économique fondée sur l'énergie propre afin de tirer parti de l'importante expertise et des atouts du gouvernement de l'Ontario de sorte qu'il devienne un chef de file mondial dans ce secteur.

Le Programme TRG pour microprojets a été lancé de nouveau le 12 juillet 2012. En date du 4 mars 2013, plus de 4 500 demandes de TRG 2.0 pour microprojets avaient été présentées, ce qui représente une capacité de production d'électricité supérieure à 42 MW en cours ou déjà reliée.

Par suite de l'examen biennal du Programme de TRG, les règles du programme ont été mises à jour et une période d'inscription allant du 14 décembre 2012 au 18 janvier 2013 a été offerte pour les projets standards (entre 10 kW et 500 kW par projet).

L'OEO a reçu plus de 3 900 demandes de TRG pour des projets standards totalisant plus de 820 MW.

L'OEO conclura des ententes pour un maximum de 200 MW (la cible d'approvisionnement) par l'entremise des demandes reçues au cours de la période d'inscription. Le gouvernement s'attend à ce que les ententes soient octroyées à compter de l'été 2013.

L'Ontario renouvelle également son engagement à l'égard de petits projets d'énergie renouvelable en rendant accessibles 900 MW en nouvelle capacité, entre 2013 et 2018, pour le Programme de TRG pour projets standards et microprojets. À l'automne 2013, l'OEO ouvrira une nouvelle fenêtre d'approvisionnement pour les deux programmes et à partir de 2014, des cibles d'approvisionnement annuelles seront fixées pour les programmes de TRG pour les projets standards et de TRG pour les microprojets à 150 MW et à 50 MW, respectivement. Ces mesures permettront, selon les prévisions, de créer 6 400 emplois et de produire suffisamment d'énergie sur une base annuelle pour alimenter plus de 125 000 foyers.

En collaboration avec l'OEO et les municipalités, le gouvernement établira également un processus d'offre compétitif pour les projets d'énergie renouvelable supérieurs à 500 kW. Le nouveau processus remplacera le volet plus important du Programme de tarifs de rachat garantis (TRG) et pourra mieux répondre aux besoins des collectivités.

Hydroélectricité

Les ressources hydroélectriques abondantes et fiables sur lesquelles l'Ontario peut compter continuent de jouer un rôle clé dans le développement d'un approvisionnement en

énergie propre et fiable. La capacité hydroélectrique actuelle de l'Ontario s'établit à près de 8 200 MW, et l'on prévoit qu'elle atteindra 9 000 MW d'ici 2018.

La construction du tunnel de Niagara, d'une longueur de 10,2 km, est maintenant terminée. Il s'agit du plus important projet de construction dans la région de Niagara depuis plus de 55 ans et du plus vaste tunnel en construction en Ontario. Le tunnel est devenu pleinement opérationnel au début de mars 2013 et a augmenté le débit d'eau disponible pour la production d'hydroélectricité à la centrale Sir Adam Beck. On prévoit que ce tunnel pourra être exploité pendant un maximum de 100 ans tout en n'exigeant que peu d'entretien et qu'il procurera assez d'hydroélectricité à la population ontarienne pour alimenter 160 000 foyers par année.

La construction du projet Lower Mattagami se poursuit à Kapuskasing. Il s'agit non seulement du plus important projet de construction des 55 dernières années en Ontario, mais aussi du plus grand projet d'énergie renouvelable jamais entrepris dans la province. Il s'agit également du plus important partenariat énergétique jamais conclu avec une communauté des Premières nations dans l'histoire de la province. Les travaux ont commencé en juin 2010, et la première unité pourrait être en service d'ici la fin de 2013. Une fois achevé, le projet Lower Mattagami ajoutera près de 440 MW d'hydroélectricité propre et renouvelable aux ressources énergétiques, tout en entraînant des investissements de 2,6 milliards de dollars dans le Nord de l'Ontario. Ce projet générera des emplois dans le Nord de l'Ontario et permettra aux collectivités locales de profiter de l'émergence d'une économie fondée sur l'énergie propre dans la province.

Abandon du charbon et conversion à la biomasse

Dans le cadre du Plan énergétique à long terme, le gouvernement a progressé vers son objectif de cesser la production d'électricité à partir du charbon d'ici la fin de 2014.

Depuis 2003, l'Ontario a fermé 11 de ses 19 génératrices thermiques au charbon. En septembre 2012, il a retiré la centrale d'Atikokan du réseau pour entreprendre sa conversion du charbon à la biomasse. La conversion devrait créer jusqu'à 200 emplois dans le secteur de la construction et aider à conserver les emplois existants à la centrale. La centrale générera 150 millions de kWh, soit suffisamment pour alimenter en électricité 15 000 foyers par année.

Le 10 janvier 2013, le gouvernement de l'Ontario a annoncé la mise hors service des génératrices thermiques au charbon des centrales de Lambton et de Nanticoke d'ici la fin de 2013, soit un an plus tôt que prévu. L'engagement de l'Ontario à abandonner la production d'électricité à l'aide du charbon demeure la plus importante initiative de lutte contre les changements climatiques en Amérique du Nord.

Le 31 décembre 2011, l'Ontario a fermé deux autres génératrices thermiques au charbon à la centrale de Nanticoke. L'engagement de l'Ontario à abandonner la production

d'électricité à l'aide du charbon demeure la plus importante initiative de lutte contre les changements climatiques en Amérique du Nord.

La centrale de Thunder Bay d'OPG amorce sa conversion au gaz naturel. Les unités converties devraient être branchées au réseau en 2014 et en 2015. Une fois les travaux terminés, on prévoit que la centrale pourra générer jusqu'à 150 GWh d'électricité par année. Ce projet, combiné à la conversion de la centrale d'Atikokan au biocombustible, fera du Nord de l'Ontario la première région comportant des centrales thermiques au charbon à abandonner complètement ce combustible.

Centrales thermiques au gaz

Les centrales alimentées au gaz naturel répondent aux exigences locales sur le plan de la fiabilité tout en soutenant l'engagement du gouvernement à développer de nouvelles sources d'énergie propre et à éliminer la production d'électricité à l'aide de charbon. Bien que les centrales nucléaires et hydroélectriques constituent la base de l'infrastructure électrique, les centrales alimentées au gaz naturel assurent la fiabilité de l'alimentation durant les périodes de pointe.

Le centre d'énergie de York a été terminé en 2012 et a ajouté 393 MW au réseau. De 2003 à 2012, les installations au gaz naturel ont augmenté leur production, passant d'une production d'environ 12 TWh à près de 22 TWh – une augmentation de 78 %. Les nouvelles centrales alimentées au gaz naturel permettront de répondre à la demande en électricité dans les secteurs à croissance rapide.

Dans le cadre du Plan énergétique à long terme, le gouvernement a progressé vers son objectif de cesser la production d'électricité à partir du charbon d'ici la fin de 2014. Le 10 janvier 2013, le gouvernement de l'Ontario a annoncé la mise hors service des génératrices thermiques au charbon des centrales de Lambton et de Nanticoke d'ici la fin de 2013, soit un an plus tôt que prévu. L'engagement de l'Ontario à abandonner la production d'électricité à l'aide du charbon d'ici la fin de 2014 demeure la plus importante initiative de lutte contre les changements climatiques en Amérique du Nord.

Centrales nucléaires

En 2012-2013, l'Ontario a aussi réalisé des progrès dans ses plans de remise à neuf de plusieurs anciennes centrales nucléaires.

En février 2010, OPG a annoncé l'amorce de la phase de planification détaillée de la remise à neuf d'unités nucléaires à Darlington, ainsi que des investissements pour assurer le maintien du fonctionnement sûr et fiable de la centrale de Pickering pour les dix prochaines années.

L'évaluation rigoureuse des plans de construction de nouvelles unités nucléaires produisant environ 2 000 MW à la centrale de Darlington se poursuit afin que la décision serve au mieux les intérêts économiques de l'Ontario.

Combinées à la révision prévue des installations de la centrale de Bruce, ces mesures contribueront à faire en sorte que l'énergie nucléaire, qui n'émet pas de gaz à effet de serre, demeure un élément essentiel de la gamme de sources d'énergie de l'Ontario.

Transport : faciliter l'évolution de la gamme de sources d'énergie

Un réseau de transport moderne et fiable est essentiel à la prise en charge de l'évolution de la combinaison de sources d'électricité de la province, y compris la mise hors service des centrales thermiques au charbon d'ici la fin de 2014 et la poursuite de l'expansion de notre gamme de sources d'énergie propre.

La mise en service du projet de renforcement du réseau de transport entre Bruce et Milton en 2012 compte parmi les principales réalisations. Ce projet est le plus important investissement dans l'infrastructure de l'Ontario au cours des 20 dernières années, il permettra le raccordement de plus de 3 000 MW d'énergie propre provenant de sources d'électricité renouvelable et de centrales nucléaires.

Le volet du Plan énergétique à long terme de l'Ontario qui traite du réseau de transport intègre plusieurs initiatives de planification récentes et projets en cours, ainsi qu'un nouveau processus d'élaboration de projets concurrentiels, qui ont été lancés au cours des dernières années. Le plan décrit les projets prioritaires en matière de transport qui permettront la prise en charge de sources d'énergie renouvelable, assureront la fiabilité du réseau et répondront à la croissance de la demande.

L'amélioration de la ligne de transport est-ouest est l'un des projets de transport prioritaires décrits dans le Plan énergétique à long terme. Élément clé des plans pour le Nord de l'Ontario, le projet a été relevé comme l'option à privilégier pour assurer la fiabilité de l'approvisionnement en électricité dans cette région à long terme et rendre le système plus efficace. L'OEO a entrepris un processus de sélection d'un promoteur pour le projet de ligne de transport est-ouest. Six transporteurs canadiens et de l'étranger ont présenté des demandes de désignation.

Le 8 novembre 2012, la CEO a annoncé sa décision d'accorder à Hydro One l'autorisation de construire le projet de réfection du câblage de la ligne de l'ouest de London, autre projet prioritaire décrit dans le Plan énergétique à long terme. Le projet proposé vise la remise à neuf d'environ 70 km de ligne existante dans la région ouest de London en installant un nouveau câble de transport de capacité supérieure. Grâce à cette approbation, Hydro One peut entreprendre la construction du projet.

Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord

En mars 2010, l'Ontario a lancé son Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord, qui s'échelonne sur trois ans. Ce programme offre des crédits de 120 millions de dollars par année aux grandes installations industrielles admissibles pour réduire de 25 % en moyenne le prix qu'elles doivent payer pour l'électricité. Il aide les grandes entreprises du Nord de l'Ontario à améliorer l'efficacité énergétique et la durabilité de leurs installations. Ce programme leur permet aussi de se doter d'un avantage concurrentiel à l'échelle mondiale, de le maintenir et, en contrepartie, de protéger et de créer des emplois.

Programme des tarifs préférentiels d'électricité pour le secteur industriel

En 2012, le gouvernement de l'Ontario a annoncé la mise en place du Programme des tarifs préférentiels d'électricité pour le secteur industriel afin de stimuler l'investissement et les emplois dans le secteur industriel. Ce programme permet aux entreprises industrielles nouvelles et en croissance de bénéficier du solide approvisionnement énergétique de la province.

Développer une culture de conservation

La stimulation de la conservation est un élément clé de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* et l'une des pierres angulaires du Plan énergétique à long terme de l'Ontario. Le gouvernement de l'Ontario reconnaît l'importance de l'efficacité énergétique pour réaliser des économies, réduire les gaz à effet de serre et favoriser la création d'emplois environnementaux. La conservation constitue, pour la population ontarienne, le moyen le plus écologique, économique et pratique de gérer sa facture d'électricité.

En novembre 2010, la Commission de l'énergie de l'Ontario a fixé des objectifs obligatoires de conservation d'énergie aux sociétés de distribution locales (SDL) d'électricité pour la période de 2011 à 2014. En collaboration avec l'OEO et avec le concours des intervenants et des SDL, des programmes de conservation de l'électricité ont été élaborés à l'échelle de la province. Au début de 2011, l'OEO a lancé une série de programmes de conservation pour les familles et les entreprises portant la marque « énergiconomies » dans le cadre d'une campagne de sensibilisation.

Le Programme d'économies d'énergie domiciliaire de l'Ontario a pris fin comme prévu le 31 mars 2011. Ce programme de quatre ans a largement dépassé ses objectifs. Les propriétaires participants ont réduit de 20 %, en moyenne, la consommation énergétique de leur maison. Depuis avril 2007, l'Ontario a versé 64 millions de dollars pour aider plus de 430 000 propriétaires de maison (soit 11,1 % des propriétaires admissibles) à réaliser une vérification énergétique de leur demeure. La province a également versé plus de 500 millions de dollars à plus de 385 000 propriétaires de maison ontariens (soit 9,9 % des propriétaires admissibles) pour la remise à neuf des systèmes énergétiques de leur demeure. Elle a continué à financer 50 % du coût de la vérification énergétique des

demeures, jusqu'à concurrence de 150 \$, dans le cadre du Programme de vérification énergétique domiciliaire, qui s'est terminé le 31 mars 2012.

Le transfert de la demande en énergie des périodes de pointe aux périodes creuses peut réduire les coûts d'énergie et soulager la charge imposée au réseau électrique. Afin de contribuer à réduire la demande de pointe en énergie en Ontario, le ministère a poursuivi la mise en œuvre de compteurs intelligents et de la tarification selon l'heure de consommation (TSHC).

Plus de 4,7 millions de compteurs intelligents ont été installés dans toutes les régions de l'Ontario. Ces compteurs fournissent une lecture plus précise de la consommation énergétique horaire des clients. Ils ont également permis l'instauration de la TSHC, afin que le prix payé pour l'électricité corresponde mieux à son coût de production en période de pointe et en période creuse. Les entreprises de distribution d'électricité ontarienne ont fait prudemment migrer les consommateurs vers la TSHC. En décembre 2012, plus de 4,4 millions de consommateurs utilisaient cette tarification.

S'appuyant sur le succès du déploiement de l'infrastructure pour compteurs intelligents et sur les objectifs définis dans la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte*, le ministère a élaboré un cadre stratégique pour la mise en œuvre d'un réseau intelligent en Ontario. Ce cadre, qui définit un ensemble de principes et d'objectifs pour le réseau intelligent provincial, a été transmis sous forme de directive ministérielle à la CEO. En octobre 2012, la CEO a publié le rapport intitulé *Renewed Regulatory Framework for Electricity Distributors : A Performance-Based Approach (RRFE)* (cadre de réglementation renouvelé pour les distributeurs d'électricité : une approche axée sur le rendement). Le rapport souligne que les investissements dans le réseau intelligent font partie intégrante de tous les investissements dans les services publics et que la planification du développement et de la mise en œuvre d'un réseau intelligent par les distributeurs et les transporteurs sera un élément essentiel de l'exercice de planification à grande échelle de l'investissement dans le réseau. En février 2013, la CEO a publié un rapport complémentaire sur le réseau intelligent. Ce rapport précise les attentes de la Commission à l'égard des entités réglementées dans la préparation de leurs plans de développement et de mise en œuvre du réseau intelligent et définit les critères qu'utilisera la Commission pour évaluer les plans en question.

En avril 2011, le ministère a mis sur pied le Fonds de développement du réseau intelligent, un programme de subvention qui offre des ressources financières aux entreprises et aux organisations pour les aider à concevoir, à mettre à l'essai et à commercialiser la prochaine génération de solutions liées au réseau intelligent, consolidant par le fait même la réputation de l'Ontario de plaque tournante mondiale de la technologie dans ce domaine. Le fonds vise à développer et à promouvoir le réseau intelligent en Ontario à court terme, à créer des occasions de développement économique et des emplois dans la province et à réduire les risques et l'incertitude entourant les investissements considérables dans le secteur de l'électricité.

En juin 2012, le ministère a annoncé les bénéficiaires de la première ronde de financement du Fonds de développement du réseau intelligent. Le ministère investit 19,7 millions de dollars dans des projets à l'échelle de la province qui mettront à l'essai, développeront et commercialiseront la prochaine génération de solutions en matière de réseau intelligent. Ces projets génèrent 121 millions de dollars d'investissement et comptent 688 emplois directs et indirects dans plus de 20 sociétés, 14 sociétés de services publics et 4 universités.

En novembre 2010, le Plan énergétique à long terme de l'Ontario a renforcé l'engagement de la province à poursuivre ses efforts dynamiques de conservation d'énergie en définissant un nouvel objectif de 7 100 MW et de 28 TWh d'ici 2030. Ceci équivaut à retirer 2,4 millions de foyers du réseau électrique et à une réduction des émissions de gaz à effet de serre pouvant atteindre 11 Mt d'ici 2030. Ces objectifs figurent parmi les plus ambitieux en Amérique du Nord.

Protéger les consommateurs d'énergie

L'Ontario a lancé plusieurs initiatives visant à protéger les consommateurs d'énergie et à faciliter la transition vers un système énergétique plus propre et plus fiable.

La *Loi de 2010 sur la protection des consommateurs d'énergie*, qui est entrée en vigueur en janvier 2011, vise à ce que les consommateurs soient informés de leurs droits et traités de façon équitable. La Loi continue à protéger les Ontariens en faisant en sorte qu'ils reçoivent de l'information exacte de la part des distributeurs d'énergie avant de signer un contrat.

Le programme d'atténuation du prix de l'électricité aide les consommateurs à faire la transition vers un réseau électrique fiable et plus propre. Il comprend la Prestation ontarienne pour l'énergie propre et le Crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario, qui sont offerts dans le cadre de la Prestation Trillium de l'Ontario.

Économie fondée sur l'énergie propre

La *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* a stimulé l'émergence d'une nouvelle économie fondée sur l'énergie propre en créant une nouvelle catégorie d'emplois liés à l'énergie propre, tout en protégeant l'environnement. Lancé en 2009, le Programme de tarifs de rachat garantis (TRG) a stimulé le développement de projets de production d'énergie renouvelable en Ontario en offrant des mesures incitatives garanties aux investisseurs qui développent des projets fondés sur l'énergie éolienne, solaire et hydroélectrique, la biomasse ou les biogaz.

Depuis l'adoption de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte*, plus de 30 entreprises ont annoncé des plans pour la construction ou l'expansion d'installations solaires ou éoliennes de production d'électricité en Ontario; ces projets créent des milliers d'emplois et revitalisent notre secteur manufacturier. Dans le cadre du Programme de

TRG, l'OEO a signé plus de 1 700 contrats de petite et grande envergure pour l'approvisionnement électrique à partir de ressources renouvelables pour un total de 4 500 MW. De plus, près de 16 000 microprojets de TRG ont déjà été raccordés au réseau, représentant une capacité de production de près de 140 MW.

L'Entente d'investissement dans l'énergie (Samsung) et les contrats de TRG représentent à l'heure actuelle plus de 27 milliards de dollars d'investissement, des milliers d'emplois et devraient produire suffisamment d'électricité chaque année pour alimenter 1,8 million de foyers.

- En avril 2011, le ministère a mis sur pied le Fonds de développement du réseau intelligent, un programme de subvention qui offre des ressources financières aux entreprises et aux organisations pour les aider à concevoir, à mettre à l'essai et à commercialiser la prochaine génération de solutions liées au réseau intelligent, consolidant par le fait même la réputation de l'Ontario de plaque tournante mondiale de la technologie dans ce domaine. Des projets couronnés de succès ont été annoncés en juin 2012.
- La construction du tunnel de Niagara d'une longueur de 10,2 km a été terminée au premier trimestre de 2013. Il s'agit du plus important projet de construction dans la région de Niagara depuis plus de 55 ans et du plus vaste projet de tunnel en Ontario. Le tunnel est devenu pleinement opérationnel au début de mars 2013 et a augmenté le débit d'eau disponible pour la production d'hydroélectricité à la centrale Sir Adam Beck. On prévoit que ce tunnel pourra être exploité pendant un maximum de 100 ans tout en n'exigeant que peu d'entretien et qu'il procurera assez d'hydroélectricité à la population ontarienne pour alimenter 160 000 foyers par année.
- En août 2011, l'OEO a annoncé la conclusion de six ententes d'achat d'électricité avec le consortium coréen et ses sociétés chargées de projet en vue de réaliser des projets liés à l'énergie solaire et éolienne dans la province dans le cadre des deux premières phases de l'Entente d'investissement dans l'énergie. Les investissements supérieurs à 3 milliards de dollars consacrés à ces deux phases permettront de produire plus de 1 000 MW dans le cadre de contrats. Dans le cadre de la première phase de l'Entente d'investissement dans l'énergie, le projet d'éolienne de South Kent et le projet *Grand Renewable Energy Park* sont prêts pour l'étape de la construction puisqu'ils ont reçu l'autorisation de projet d'énergie renouvelable et terminé le processus du Tribunal de l'environnement.
- En octobre 2011, le ministère a lancé le premier examen prévu du Programme de TRG. Les résultats de l'examen biennal du Programme de TRG ont été publiés le 22 mars 2012. L'examen a mis en valeur les réussites du programme et l'importance de continuer à assurer la durabilité, la transparence et la prévisibilité à long terme pour l'industrie et les investisseurs. Le programme de TRG pour microprojets avec une cible d'approvisionnement de projets de 50 MW a été lancé de nouveau le 12 juillet 2012. Le

programme de TRG pour projets standards avec une cible d'approvisionnement de 200 MW a été lancé de nouveau le 14 décembre 2012.

- L'Ontario renouvelle également son engagement à l'égard des projets standards d'énergie renouvelable en rendant accessibles 900 MW de nouvelle capacité, entre 2013 et 2018, pour le Programme de TRG pour projets standards et microprojets. À l'automne 2013, l'OEO ouvrira une nouvelle fenêtre d'approvisionnement pour les deux programmes et à partir de 2014, des cibles d'approvisionnement annuelles seront fixées à 150 MW et à 50 MW pour les programmes de TRG pour les projets standards et de TRG pour les microprojets, respectivement. Ces mesures permettront, selon les prévisions, de créer 6 400 emplois et de produire suffisamment d'énergie sur une base annuelle pour alimenter plus de 125 000 foyers.

Dépenses ministérielles réelles provisoires 2012-2013

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2012-2013
Fonctionnement	1 388,1
Immobilisations	23,9
Effectif (au 31 mars 2013)	178

Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2013.

COORDONNÉES ET LIENS WEB DU MINISTÈRE ET DU GOUVERNEMENT

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires sur les programmes et politiques mentionnés dans le présent document sont affichés sur les sites Web suivants :

Pour plus de renseignements sur le ministère de l'Énergie :

<http://www.energy.gov.on.ca>

Pour plus de renseignements sur l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) :

<http://www.powerauthority.on.ca/>

Pour plus de renseignements sur la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) :

<http://www.ontarioenergyboard.ca/>

Pour plus de renseignements sur la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) :

<http://www.ieso.ca/>

Pour plus de renseignements sur Ontario Power Generation (OPG) :

<http://www.opg.com/>

Pour plus de renseignements sur Hydro One :

<http://www.hydroone.com/>

GLOSSAIRE

BFER	Bureau de facilitation en matière d'énergie renouvelable
CCNS	Commission canadienne de sûreté nucléaire
CAE	Convention d'achat d'électricité
CEO	Commission de l'énergie de l'Ontario
ÉE	Évaluation environnementale
FPO	Fonction publique de l'Ontario
GDU	Gestion des urgences Ontario
GSUO	Gestion des situations d'urgence Ontario
LEVDEV	<i>Loi de 2009 sur l'énergie verte et visant à développer une économie verte</i>
Mt	mégatonnes
MW	mégawatts
OCC	Organismes, conseils et commissions
OEO	Office de l'électricité de l'Ontario
OPG	Ontario Power Generation
PCCE	Production combinée de chaleur et d'électricité
POEP	Prestation ontarienne pour l'énergie propre
PREI	Plan pour le réseau d'électricité intégré
Programme de TRG	Programme de tarifs de rachat garantis
SDL	Société de distribution locale
SIERE	Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
TSHC	tarification selon l'heure de consommation